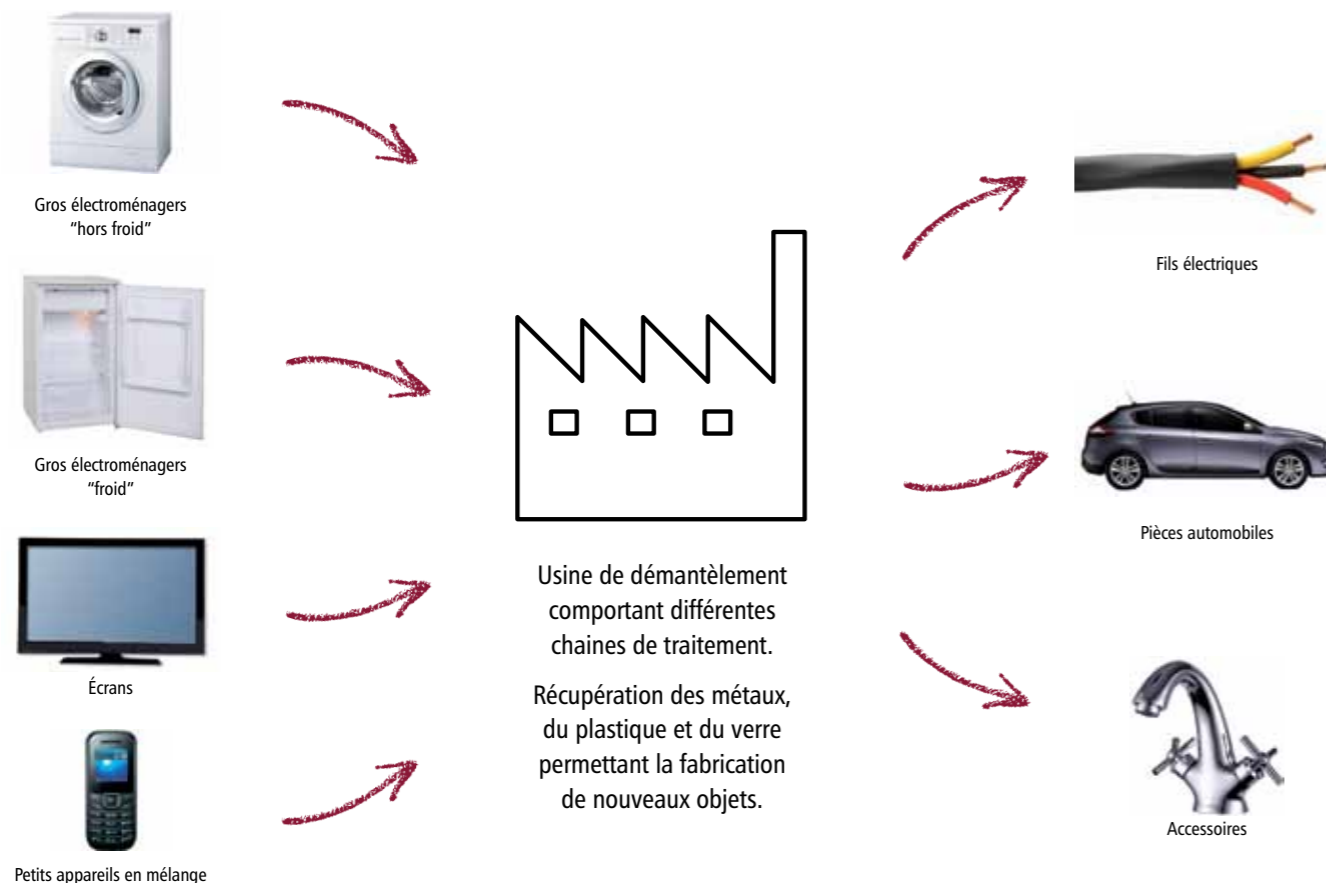




Une fois vos DEEE collectés en déchèterie, ils sont envoyés dans une usine de démantèlement afin de séparer les différentes matières qui suivront chacune le traitement adéquat : dépollution et valorisation



Usine de démantèlement comportant différentes chaînes de traitement.
Récupération des métaux, du plastique et du verre permettant la fabrication de nouveaux objets.

QUIZZ

- Quel est l'objectif de collecte minimum des DEEE ménagers par an ?
a) 1 kg/hab b) 4 kg/hab c) 10 kg/hab
- Pour allonger la durée de vie de mon appareil électrique :
a) Je le laisse constamment allumé b) je le mets en veille c) je l'éteins après utilisation
- Je peux rapporter mon réfrigérateur en magasin lors de l'achat d'un nouveau téléphone ?
a) vrai b) faux

Réponses : 1. b - 2. c - 3. faux Il faut ramener un DEEE du même type que celui acheté

La feuille du tri

SMIRTOM du Vexin
8, chemin de Vernon - 95450 Vigny
Tél. : 01 34 66 18 40 - Fax : 01 34 66 13 79

Mél. : smirtom@smirtomduvexin.net
www.smirtomduvexin.net
Imprimé sur papier recyclé

Partenaire : **ECO EMBALLAGES**

La feuille du tri

JOURNAL D'INFORMATION SUR LA COLLECTE SÉLECTIVE DES DÉCHETS MÉNAGERS ÉDITÉ PAR LE SMIRTOM DU VEXIN

Septembre 2013

www.smirtomduvexin.net

N° 34

SMIRTOM
DU VEXIN

Éditorial



Pour la 3^e année consécutive, le Festival « Césarts fête la Planète » est organisé à Nucourt.

Toute l'équipe du SMIRTOM du Vexin sera présente lors de cette manifestation dédiée à l'environnement.

Nous vous attendons nombreux le samedi 21 et le dimanche 22 septembre 2013 pour revoir ensemble les consignes de tri et le recyclage de nos déchets.

À cette occasion, le SMIRTOM du Vexin organise une collecte de Déchets d'Équipements Électriques et Electroniques (DEEE).

Petits électroménagers, jouets électroniques ou téléphones... Un lot vous sera remis pour chaque DEEE déposé.

Par ailleurs, face à la quantité de DEEE produits chaque année (16 à 20 kg par an et par habitant), il est important d'utiliser les filières d'élimination appropriées.

Qu'est-ce qu'un DEEE ? Où les déposer ? Que deviennent-ils ? Cette 34^e Feuille de Tri vous redonne les informations les plus importantes concernant ces déchets en particulier.

Pour toutes les autres questions concernant les déchets, n'hésitez pas à consulter notre site internet www.smirtomduvexin.net ou à nous contacter au 01 34 66 18 40.

Jean-Claude Boirau
Président du SMIRTOM du Vexin



SAMEDI 21 ET DIMANCHE 22
SEPTEMBRE 2013
AU CAMP DE CÉSAR
À NU COURT (95)

Une 3^e édition très attendue !

Pour sa 3^e édition, la Communauté de Communes Vexin Centre et Pile Poil, co-organisateur de l'évènement, vous donnent rendez-vous pour l'évènement éco-responsable de la rentrée à ne pas manquer !

Cette année le changement climatique, l'écomobilité, la biodiversité et l'eau sont à l'honneur. Face aux urgences de la protection de la nature et aux crises environnementales qui minent la planète, ces 2 jours sont aussi l'occasion de réfléchir autrement à notre vulnérabilité, avec sérieux, mais sans jamais se départir de l'esprit de fête.

Jean JOUZEL, scientifique de renom international, climatologue, prix Nobel de la paix 2007 avec Al Gore, est le parrain emblématique de cette 3^e édition du festival. Tous les exposants du festival vous attendent pour ce week-end festif et éco-citoyen.

INFOS PRATIQUES

Lieu : Camp de César - 3 route de Serans - 95420 Nucourt

Entrée libre et gratuite (accessible aux handicapés)

Horaires : samedi 14h à 19h, dimanche 10h30 à 18h

Restauration sur place (payante)

Plus d'informations et programme complet sur www.festivalcesarts.fr

Un évènement éco-responsable, organisé par la Communauté de Communes Vexin Centre et Pile Poil Cie




Sommaire

Dossier spécial Déchets d'Équipements Électriques et Electroniques



Les Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE)

Les Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques ou DEEE regroupent tous les appareils fonctionnant à l'électricité ou à pile. Ces produits sont classés en trois grandes catégories :

Les gros électroménagers		Les écrans	Les petits appareils en mélange
Hors froid (lave-linge, fours...)	Froid (réfrigérateurs, congélateurs)	(écrans de télévision, d'ordinateur...)	(téléphones, sèche-cheveux...)
			
			

Comment se débarrasser d'un DEEE ?



Le pictogramme représentant une poubelle barrée indique que les DEEE ne doivent être ni jetés avec les ordures ménagères ni déposés aux encombrants ou dans l'un de vos bacs de tri. Il existe cependant plusieurs solutions pour vos DEEE.

ATTENTION
Les DEEE mais aussi les pneus, les gravats et les déchets toxiques ne peuvent pas être collectés en porte à porte avec les objets encombrants.

Le dépôt en magasin

La directive européenne du 26 janvier 2003 applicable depuis novembre 2006 pose le principe de la responsabilité du producteur qui est tenu d'organiser la collecte et le traitement des Equipements Electriques et Electroniques qu'il met sur le marché.

Le financement de la collecte et de la valorisation des DEEE est assuré par une éco-participation acquittée par le consommateur pour tout achat d'un équipement neuf. Cette éco-participation, variable selon les produits, est incluse dans le prix de vente des appareils et doit être portée à la connaissance des consommateurs.

Il en découle le principe du **1 pour 1** selon lequel, lors de l'achat d'un appareil électrique, l'enseigne est dans l'obligation de reprendre votre ancien équipement si vous en faites la demande.

Le dépôt en déchèterie

Vous pouvez également déposer vos DEEE ménagers en déchèterie où des aires de stockages ont été spécialement aménagées. Le SMIRTOM du Vexin a signé une convention avec l'éco-organisme Ecologic afin de garantir le traitement adéquat de chaque DEEE dans le respect de la réglementation.

Les règles de traitement et de dépollution étant différentes selon la composition des DEEE, ceux-ci doivent être triés selon quatre catégories lors de vos apports en déchèterie :

- les gros électroménagers « hors froid »,
- les gros électroménagers « froid »,
- les écrans,
- les petits appareils en mélange.

Le dépôt en ressourcerie

Si vous souhaitez vous débarrasser d'un appareil en état de fonctionnement, vous pouvez en faire don à une ressourcerie. L'équipement sera alors testé, réparé si nécessaire et redistribué.

Une collecte de petits appareils en mélange aura lieu pendant le festival de Camp Césarts au stand du SMIRTOM du Vexin.
UN DÉPÔT = UN LOT



ATTENTION
Méfiez-vous des repreneurs non-officiels qui bien souvent ne respectent pas les règles de dépollution. Seuls les DEEE déposés en magasins, à l'intérieur des déchèteries ou dans les ressourceries rejoignent la filière dédiée aux DEEE et sont traités selon des procédés respectueux de l'environnement.

LES LAMPES

Les lampes sont considérées comme des DEEE. Leur collecte et leur traitement diffèrent selon leur type.

Les lampes basse consommation et fluocompactes

Elles peuvent contenir des produits dangereux et polluants. Elles doivent donc suivre une filière spécifique et être rapportées dans tout magasin qui vend des lampes neuves ou déposées dans une des déchèteries du SMIRTOM du Vexin.

Les lampes à filament (lampes à incandescence et halogènes)

Leur composition ne nécessite pas de traitement particulier, ce qui permet leur élimination avec les déchets ménagers.

S'il fallait les collecter, l'impact sur l'environnement des milliers de camions utilisés pour leur transport ne serait pas compensé par les gains écologiques issus de leur recyclage.

